

Parc naturel régional du Vexin français

L'Essentiel
de la Charte
« Horizon 2040 »

Consultation
des collectivités
1^{er} septembre au
31 décembre 2025

S'engager ensemble pour le futur de votre territoire !

Envoyé en préfecture le 21/11/2025

Reçu en préfecture le 21/11/2025

Publié le

ID : 095-249500489-20251117-2025_054-DE

Berger
Levrault

Le mot du Président

Cher-ère élu-e, nous avons besoin de vous

« La Charte, toute la Charte et rien que la Charte », c'est par cette formule, qui résonne encore aujourd'hui, qu'est né le Parc naturel régional du Vexin français il y a maintenant 30 ans. Ce projet était alors porteur d'une ambition : réunir les élus ruraux sur un projet de territoire pour préserver la ruralité, l'adapter au Vexin et anticiper les défis futurs.

La notion de Parc naturel régional était alors l'outil idéal pour mettre en œuvre cette ambition : une structure au service du territoire, un espace de dialogue, reconnu pour sa capacité d'innovation, d'anticipation, de développement et de préservation. Si aujourd'hui un long et beau chemin a été parcouru, le Parc se doit de se remettre en question sur les enjeux du territoire et la manière de les traiter ; remise en question nécessaire qui est symbolisée par un document : la Charte. Fruit d'un processus de co-construction, de débat et d'échange, d'évolution aussi, ce projet est aujourd'hui en phase de validation.

Cette Charte tente de parcourir l'ensemble des sujets transversaux auxquels les élus et les habitants auront à faire face dans les années à venir : préservation du patrimoine bâti, paysager et naturel et développement culturel, touristique et économique, ceci afin de maintenir notre mode de vie tout en accompagnant son évolution. Il s'agit d'un socle commun, regroupant des objectifs ambitieux, cohérents et chiffrés, symbole d'une volonté déterminée, et en aucun cas d'une limite.

Ce temps de validation n'est pas un simple vote en Conseil municipal ou communautaire, c'est un temps d'appropriation d'un projet de territoire, de compréhension des enjeux et défis auxquels ce territoire devra répondre. C'est surtout un acte d'engagement, pour votre commune, vos habitants, le Vexin français : volonté de participer à un projet collectif et solidaire pour maintenir la ruralité sur notre territoire et anticiper les défis de demain.

Le Président, **Benjamin Demailly**

Sommaire

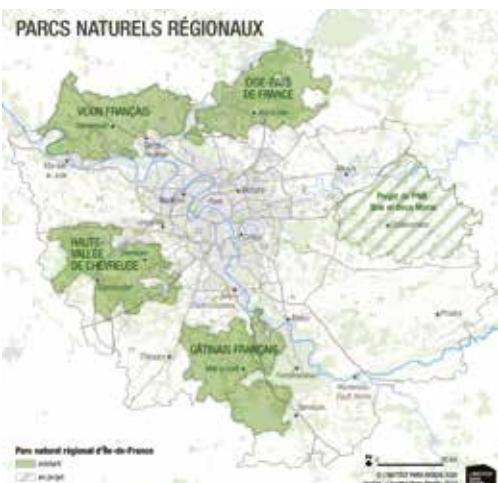
Qu'est-ce qu'un Parc naturel régional ?	p. 4
Tour d'horizon du Parc	p. 6
Au fait, c'est quoi la Charte d'un Parc ?	p. 8
Une nouvelle Charte, imaginée ensemble !	p. 10
Le projet de Charte « Horizon 2040 » en un coup d'œil	
Renforcer le vivre et le faire ensemble	p. 16
Préserver le vivant et les patrimoines	p. 18
Promouvoir la sobriété, la résilience et la neutralité carbone	p. 21
Assurer le développement d'un territoire dynamique	p. 24
Envie d'aller plus loin ?	p. 27

Qu'est-ce qu'un Parc naturel régional ?

« Parc naturel régional » : ce nom, vous l'avez souvent entendu, mais peut-être sans comprendre ce qui se cache vraiment derrière. Ça tombe bien, nous vous avons préparé un résumé de ce qu'il faut en retenir. De quoi devenir (presque) incollable sur le sujet !

Le classement d'un territoire en « Parc naturel régional » a vu le jour en 1967 à l'initiative du Général de Gaulle. Il distingue un territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile.

L'objectif ? Protéger et valoriser cet héritage, grâce au soutien financier des collectivités territoriales signataires. C'est le Premier ministre qui choisit de classer un territoire, pour 15 ans. C'est une des rares structures qui rassemble tous les types de collectivités, de la commune à la région, qui se retrouvent pour dialoguer et agir ensemble.



Qui gère le Parc aujourd'hui ?

Un Parc est un territoire classé géré par un Syndicat Mixte, sous l'égide de la Région (autrement dit, un établissement public à caractère administratif). Il réunit ainsi différents acteurs, via :

> **Des instances délibératives** : un Comité Syndical (regroupant 125 élus de la Région Île-de-France, des départements du Val-d'Oise et des Yvelines, des 97 communes, des intercommunalités et des villes-portes) et un Bureau Syndical (composé de 26 élus du Comité Syndical dont le Président du Parc et ses 8 Vice-Présidents).

> **Des instances de consultation** : un Conseil scientifique (composé de chercheurs et experts) et des commissions thématiques (mobilisant élus, professionnels et associations).

En France...

59 Parcs naturels régionaux

16,1% du territoire national français*

5 200 communes sur 15 régions

5,2 millions d'habitants

... et côté Île-de-France

5 Parcs, dont 1 en création

25% du territoire régional

425 000 habitants

* composé du territoire métropolitain et des territoires ultramarins

Le Parc agit en ensemblier

1. Il protège le patrimoine naturel, culturel et paysager

Entre autres projets, le Parc assure ainsi la gestion de la Réserve naturelle nationale des coteaux de la Seine, avec ses versants calcaires surplombés de pitons rocheux entre Vétheuil et Bennecourt. Mais il intervient également dans la gestion des sites Natura 2000, de réserves naturelles régionales et des Espaces Naturels Sensibles. Il accompagne aussi financièrement et techniquement les communes dans leurs projets de restauration écologique de patrimoines naturels plus modestes (mares, haies, prairies), pour contribuer à la préservation du réseau de trames écologiques du territoire.

2. Il s'implique dans l'aménagement du territoire

Parmi ses différentes actions, le Parc vous accompagne dans l'élaboration ou la révision de vos documents d'urbanisme, dans vos projets d'aménagement paysager et de vos espaces publics, de restauration du patrimoine bâti et de rénovation énergétique. Il vous conseille sur des sujets techniques administratifs ou financiers.

3. Il participe au développement économique, social et culturel

Le Parc accompagne techniquement et financièrement et met en valeur les acteurs locaux : entreprises, artisans, restaurateurs, gîtes, associations, collectifs d'habitants...

La plus-value Parc

Une équipe pluridisciplinaire attentive aux préoccupations et aux besoins des élus propose un accompagnement sur mesure des démarches et des projets, avec une exigence d'exemplarité et de qualité, ceci sur la durée de la Charte et en lien avec les différents acteurs institutionnels.

Le Parc développe et apporte des éléments de connaissance aux communes notamment sur des sujets relevant de l'aménagement, de l'environnement, des patrimoines naturel, paysager, bâti et culturel par une approche transversale et une prise en compte des enjeux au niveau du territoire. Il donne la possibilité d'expérimenter des démarches innovantes et des nouveaux projets. Il accompagne et propose des ressources et des animations favorisant l'éducation à l'environnement, la culture, la vie locale et le lien social dans les communes.

Le Parc aide les communes pour la ré ouverture de chemins et les équipements et services liés à la randonnée ; il favorise le développement d'itinéraires pédestres et cyclables.

4. Il contribue à l'accueil, l'éducation et l'information du public

À ce titre, le Parc anime chaque année une moyenne de 80 projets scolaires visant à sensibiliser les jeunes à la culture, à la gestion des ressources naturelles, à l'alimentation ou encore à la découverte du territoire. Le Parc mène également des actions envers les habitants, par exemple des ateliers pour acquérir les bonnes pratiques en matière de jardinage respectueux de l'environnement.

5. Il conduit des actions expérimentales et encourage la recherche

En partenariat avec CY Cergy Paris Université, votre Parc a piloté l'installation d'un bâtiment d'accueil et de recherche sur le site archéologique des Vaux-de-la-Celle à Genainville, pour faciliter les fouilles et la venue du public. Un autre exemple ? L'éco-hameau du Champ-Foulon est en cours de construction depuis mai 2024 à Saint-Cyr-en-Arthies : ce type d'habitat participatif en milieu rural est inédit en Île-de-France !



Le plateau agricole du Vexin français.

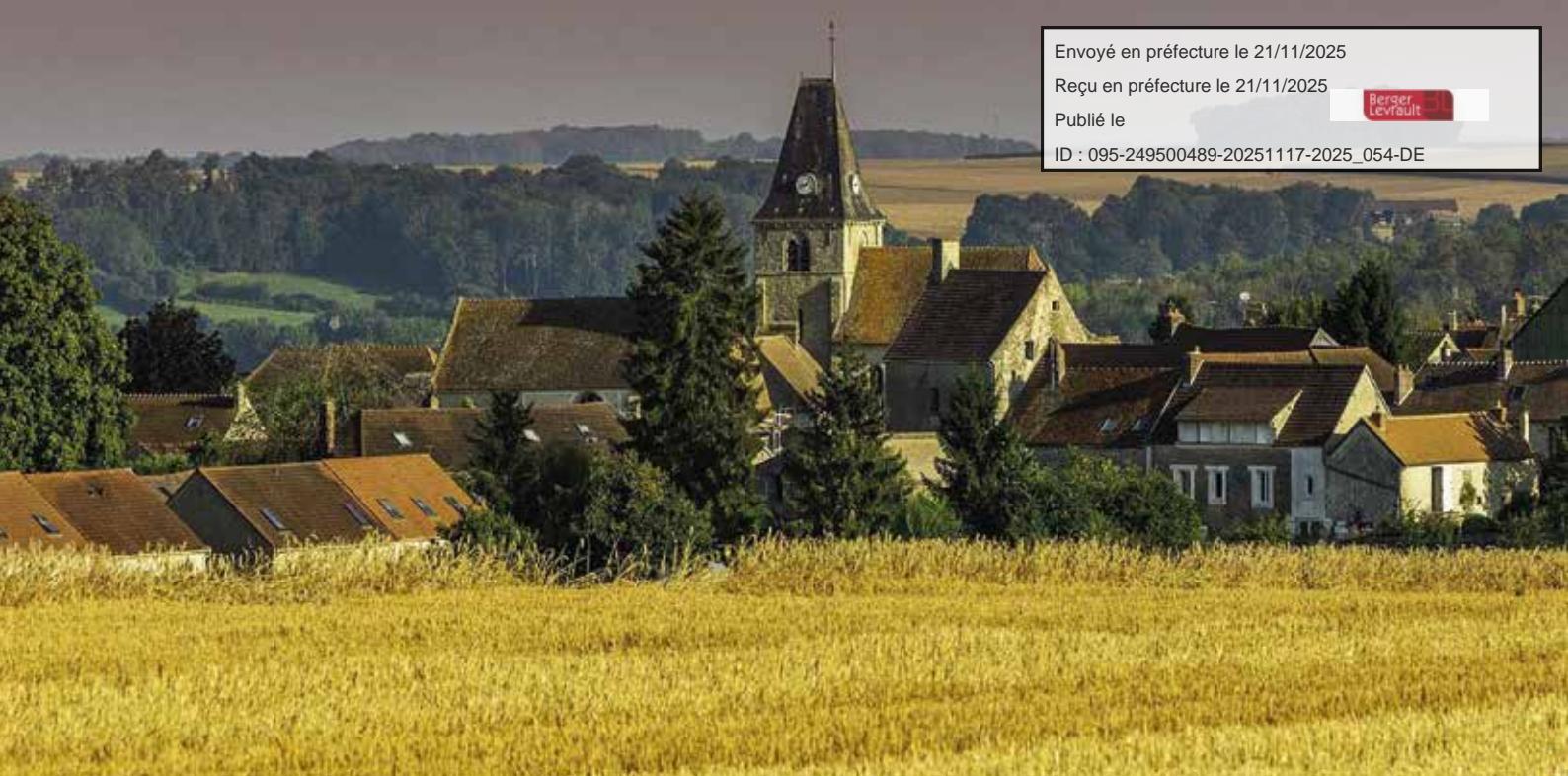
Les Petits moments du Vexin, initiatives citoyennes organisées en novembre.

Eco-hameau du Champ Foulon, naissance du premier habitat participatif en milieu rural en Île-de-France.

80 projets scolaires menés chaque année en moyenne.

Il peut apporter des conseils aux habitants et parfois des aides pour favoriser la biodiversité, la construction ou la rénovation de l'habitat avec un objectif de performance énergétique et environnementale, la restauration du patrimoine rural remarquable.

Il permet aux communes de bénéficier de la notoriété « Parc naturel régional ». Le territoire du Parc étant également labellisé « Pays d'art et d'histoire », cela permet un affichage au niveau national de la qualité patrimoniale des communes ainsi qu'une opportunité pour elles de monter des projets avec l'aide du Parc, notamment dans le cadre du futur Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine en cours de création. Le label PAH offre aussi l'opportunité d'animations spécifiques et d'outils de valorisation sur le patrimoine.



Le village d'Omerville



Le saviez-vous ?

Les paysages du Parc inspirent les cinéastes !

« Les aventures de Rabbi Jacob » (1973), « Les Visiteurs » (1992), « Un long dimanche de fiançailles » (2003) ou encore « Au revoir là-haut » (2017) ont en partie été tournés sur ses terres.

Un patrimoine géologique remarquable

Avec des stratotypes de référence dans l'échelle des temps géologiques comme l'Auversien ou le Marinésien, deux réserves naturelles géologiques, et un nombre d'autres sites témoins, le Vexin offre la possibilité d'observer 80 millions d'années de formation des paysages du bassin parisien.

Tour d'horizon du Parc

Découvrir le passé et le présent du Parc, rien de tel pour prendre la mesure de toutes ses richesses à préserver !

Carte d'identité

Nom : Parc naturel régional du Vexin français

Âge : plus de 5 500 ans (oui, les plus anciennes traces d'agriculture vexinoise remontent à 3 500 ans avant J.-C. !)

Superficie : 7 1356 ha répartis entre le Val-d'Oise et les Yvelines (dont 64 % de terres agricoles et 23 % de forêts)

Habitants : 104 794

Signe distinctif : Territoire remarquable d'Île-de-France, dont le vaste plateau calcaire entaillé par de petites vallées et surplombé par des buttes boisées, domine de 100 m les régions environnantes. La reconnaissance de la qualité des paysages et des sites du Vexin s'exprime d'abord par l'importance des sites classés ou inscrits au titre de la loi Paysage du 2 mai 1930. À l'exception de quelques franges au sud du territoire, la quasi-totalité du Parc bénéficie de cette protection avec 19 sites, classés ou inscrits.

Un brin d'histoire...

1972 : inscription de la majeure partie du Vexin à l'inventaire des sites pittoresques de France.

1981 : création d'une Zone Naturelle d'Équilibre pour protéger l'écologie, les sites et les paysages du territoire.

1995 : naissance du Parc, portée par la Région Île-de-France et les collectivités territoriales concernées.

2008-2023 : deuxième classement du Parc.

2020-2025 : élaboration de la Charte « Horizon 2040 », en vue du troisième classement du Parc courant 2026.

Top 5 de ses trésors

Le Parc regorge de pépites à explorer...

1 / Des milieux naturels d'une incroyable diversité

Marais et étangs, bois et forêts, prairies et coteaux calcaires... Avec plus de 1000 km de sentiers balisés, il ne vous reste plus qu'à choisir votre monture : vélo, cheval... ou simplement vos deux pieds !

2 / Plus de 1000 ans d'histoire à savourer

Premier Parc labellisé « Pays d'art et d'histoire » depuis 2014, le Vexin français abrite une densité insoupçonnée de Monuments Historiques : 162 au total, dont des châteaux et églises de différentes époques. Idéal pour voyager dans le temps !

3 / Une riche architecture vernaculaire

De nombreux témoins des anciennes traditions et pratiques locales ponctuent le Parc : 18 croix pattées emblématiques du territoire (taillées dans un seul bloc de pierre entre les XI^e et XIII^e siècles), 200 autres croix, 40 pigeonniers, 30 chapelles, mais aussi lavoirs, fontaines, moulins...

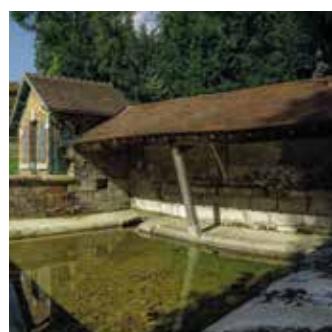
4 / Les incomparables coteaux et boucles de la Seine

Classés réserve naturelle nationale en 2009, les coteaux de la Seine dessinent un vaste amphithéâtre aux reliefs escarpés, unique en son genre. Ici, la faune et la flore se distinguent particulièrement. Quant aux boucles de Guernes et Moisson, elles aussi valent le détour !

Le tout forme un ensemble géographique remarquable, emblématique sur le plan du Paysage et riche en termes de biodiversité.

5 / Une biodiversité foisonnante à observer

Bon nombre d'espèces rares et menacées plébiscitent les pelouses calcicoles, les zones humides (prairies, marais, roselières) et les buttes boisées du Parc : Chiroptères (chauve-souris), Œdicnème criard (oiseau), Agrion de Mercure (insecte), Chevêche d'Athéna (chouette)...



Un patrimoine vernaculaire riche :
ici le lavoir de Wy-dit-joli-Village

Domaine de Villarceaux à Chaussy

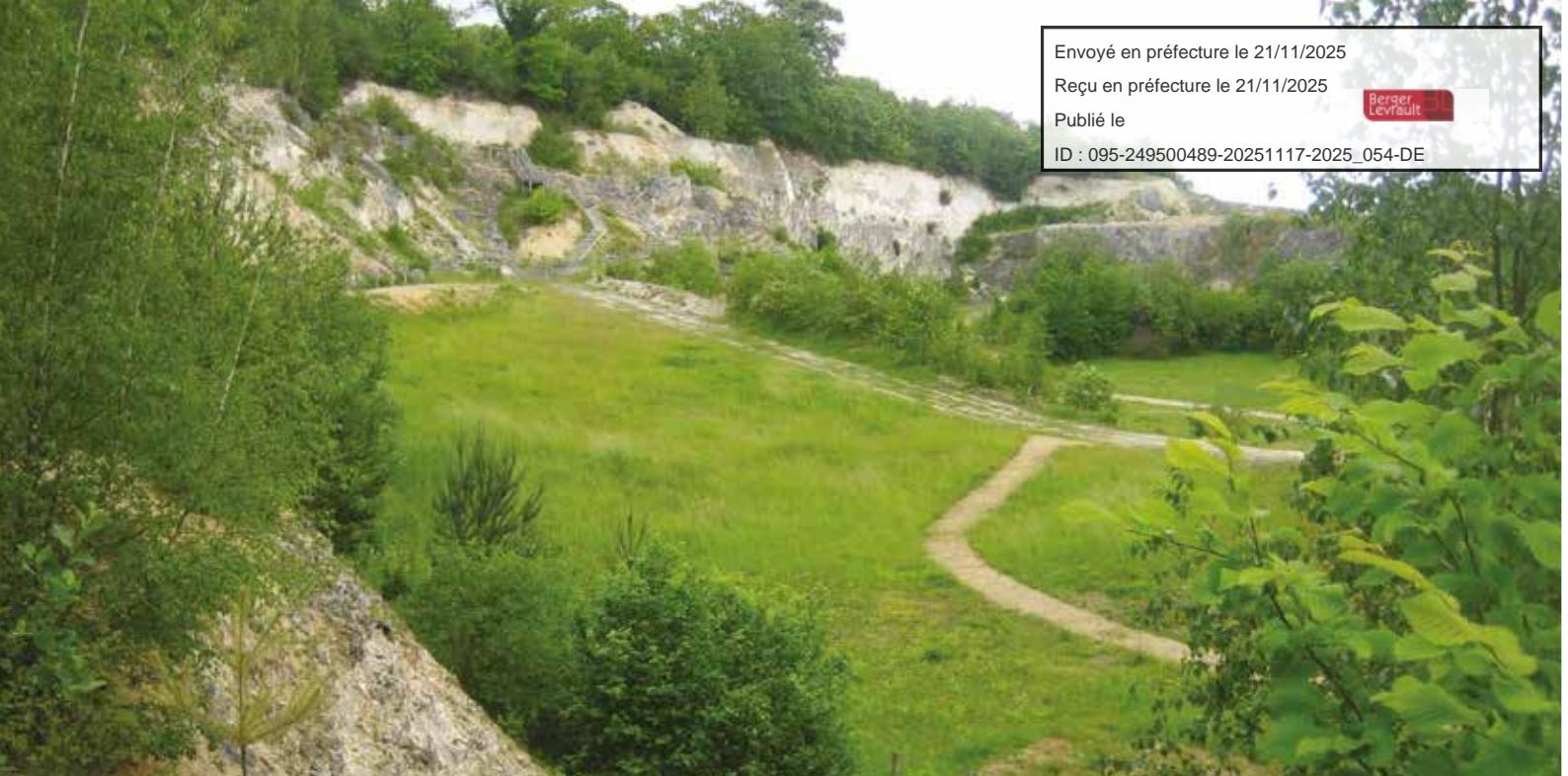
Eglise troglodytique de Haute-Isle

Marais de Frocourt

Allée couverte du bois de Morval,
monument funéraire construit par les premiers agriculteurs du Vexin français

Œdicnème criard, oiseau migrateur présent dans le Vexin pendant la période de nidification, entre mars et octobre-novembre.

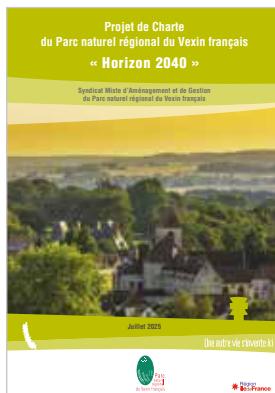




Au fait, c'est quoi la Charte d'un Parc ?

Ce livret vous présente l'essentiel à retenir du nouveau projet de Charte du Parc régional naturel du Vexin français. Mais qu'est-ce que ce terme implique exactement ?

La Charte en 7 questions



1 À quoi sert une Charte ?

Telle une boussole, ce document décrit un projet de territoire qui donne le cap à suivre pour protéger et développer de manière harmonieuse le territoire d'un Parc.

et les communes comprises dans le territoire. C'est une démarche totalement volontaire : chacun est libre de l'approuver ou non lors de la consultation des collectivités.

2 Que contient-elle ?

Elle prend la forme d'une feuille de route construite collectivement, où figurent les objectifs du Parc et les mesures choisies pour les atteindre.

5 Qui est chargé de l'appliquer ?

Le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc.

3 Quelle est sa durée de validité ?

15 ans, c'est-à-dire autant que la durée de classement du Parc. Pendant cette période, son application est régulièrement évaluée.

6 Si les engagements de la Charte ne sont pas respectés, que se passe-t-il ?

Cela pourrait entraîner la perte du classement « Parc naturel régional » pour le territoire.

4 Qui signe la Charte ?

En véritable contrat, différents acteurs s'engagent à respecter ses dispositions : l'État, la Région, les Départements, les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

7 Si on ne refait pas de Charte, c'est grave ?

Sans Charte, plus de Parc, et donc un précieux outil en moins pour les collectivités et autres acteurs du territoire. Autrement dit, une diminution de la concertation, du conseil et de l'accompagnement...



La carrière géologique de Vigny-Longuesse, Réserve naturelle régionale et Espace Naturel Sensible
Réhabilitation de bâtis anciens à Longuesse
Escape game dans l'église de Magny-en-Vexin organisé dans le cadre des rendez-vous PAH Famille.

Du concret !

Place à 4 réussites de la Charte 2008-2023 du Parc, fruits d'un travail et d'engagements collectifs.

**VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE**

1

L'obtention du label « Pays d'art et d'histoire »

En 2014, le Parc a été le premier à obtenir ce précieux sésame au terme d'une candidature soutenue par les acteurs culturels, touristiques et pédagogiques du territoire. Grâce au Pays d'art et d'histoire, son patrimoine est valorisé auprès de tous – habitants comme visiteurs – et devient un véritable levier de développement culturel !

2

L'accroissement des surfaces protégées

La superficie des espaces naturels protégés au sein du Parc n'a cessé de progresser pour restaurer et préserver sa fragile biodiversité. Cette trajectoire est confirmée pour l'avenir dans le nouveau projet de Charte.

3

La maîtrise vertueuse de l'urbanisation

Cette maîtrise a permis la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du Vexin français.

4

La préservation des formes urbaines et du bâti traditionnel

Un réel « effet Parc » a pu être observé ces 15 dernières années, notamment au regard des autres territoires ruraux franciliens.

Chiffres clés

Superficie des espaces protégés en progression :

+528 ha

en Natura 2000

+380 ha

de réserves naturelles

+8 ha

d'espaces Naturels Sensibles



Une nouvelle Charte, imaginée ensemble !

En tant qu'élue·e du périmètre d'étude du futur Parc, vous êtes au cœur des enjeux de cette nouvelle Charte « Horizon 2040 ». Votre implication, ainsi que celle de vos habitants et des autres acteurs du territoire, ont été un élément clé pour sa rédaction et lui donneront progressivement vie au cours des 15 prochaines années.

Concertation : Chiffres clés

12 ateliers citoyens thématiques : « Demain dans le Vexin »

119 participants

323 idées partagées sur 4 grands sujets transversaux pour l'avenir

Façonner l'avenir du Parc

Façonner l'avenir du Parc La précédente Charte du Parc, adoptée en 2008, a fait son temps. Il est à présent nécessaire de la remettre au goût du jour : c'est ce qu'on appelle la « révision de la Charte ». En quoi consiste cette révision ? À construire une stratégie pour répondre aux enjeux locaux et globaux actuels, mais aussi aux nouveaux besoins émergents afin d'y répondre collectivement.

Un projet 100 % partagé

Dans le Parc comme partout ailleurs, l'union fait la force ! La révision de la Charte est entièrement participative : chacun a été invité à apporter son propre retour d'expérience et ses idées pour enrichir cette nouvelle feuille de route. Il s'agit donc d'une formidable opportunité pour imaginer le Vexin français de demain, et par là même mieux se l'approprier. Tout au long de ce processus de concertation, les

parties prenantes amenées à s'exprimer sont nombreuses et variées :

> **Les signataires actuels de la Charte** : l'Etat, la Région Île-de-France, les Départements du Val-d'Oise et des Yvelines, les EPCI et les communes comprises dans le territoire.

> **Les villes-portes**

> **Les 9 nouvelles communes** comprises dans le périmètre d'étude défini pour la révision de la Charte

> **Les acteurs locaux** : associations, entreprises, institutions...

> **Les territoires limitrophes** : vallée de la Seine, Vexin normand, vallée de l'Oise...

> **Les experts** : universitaires, scientifiques...

> **Les habitants** ont été consultés pour imaginer le Vexin de demain puis s'exprimer lors de l'enquête publique



La révision de la Charte en 6 grandes étapes

▶ 1

▶ 2

▶ 3

▶ 4

▶ 5

▶ 6

2019 - 2020 :

Études préalables

Évaluation finale de la Charte « Objectif 2019 » et diagnostic du territoire.

2020 - 2021 :

Concertation

Mobilisation de tous les acteurs du territoire pour réfléchir à la nouvelle Charte.

2021 - 2022 :

Rédaction du projet de Charte

Définition des objectifs et des engagements du Parc.

2023 - 2024 :

Enrichissements du projet de Charte

Enquête publique du 30 septembre au 15 novembre 2024.

2025 :

Examen final par l'État : avis rendu le 30 juin 2025.

Consultation des collectivités

du 1^{er} septembre au 31 décembre avant l'approbation du projet de Charte par le Conseil Régional d'Île-de-France.

Courant 2026 :

Renouvellement du classement

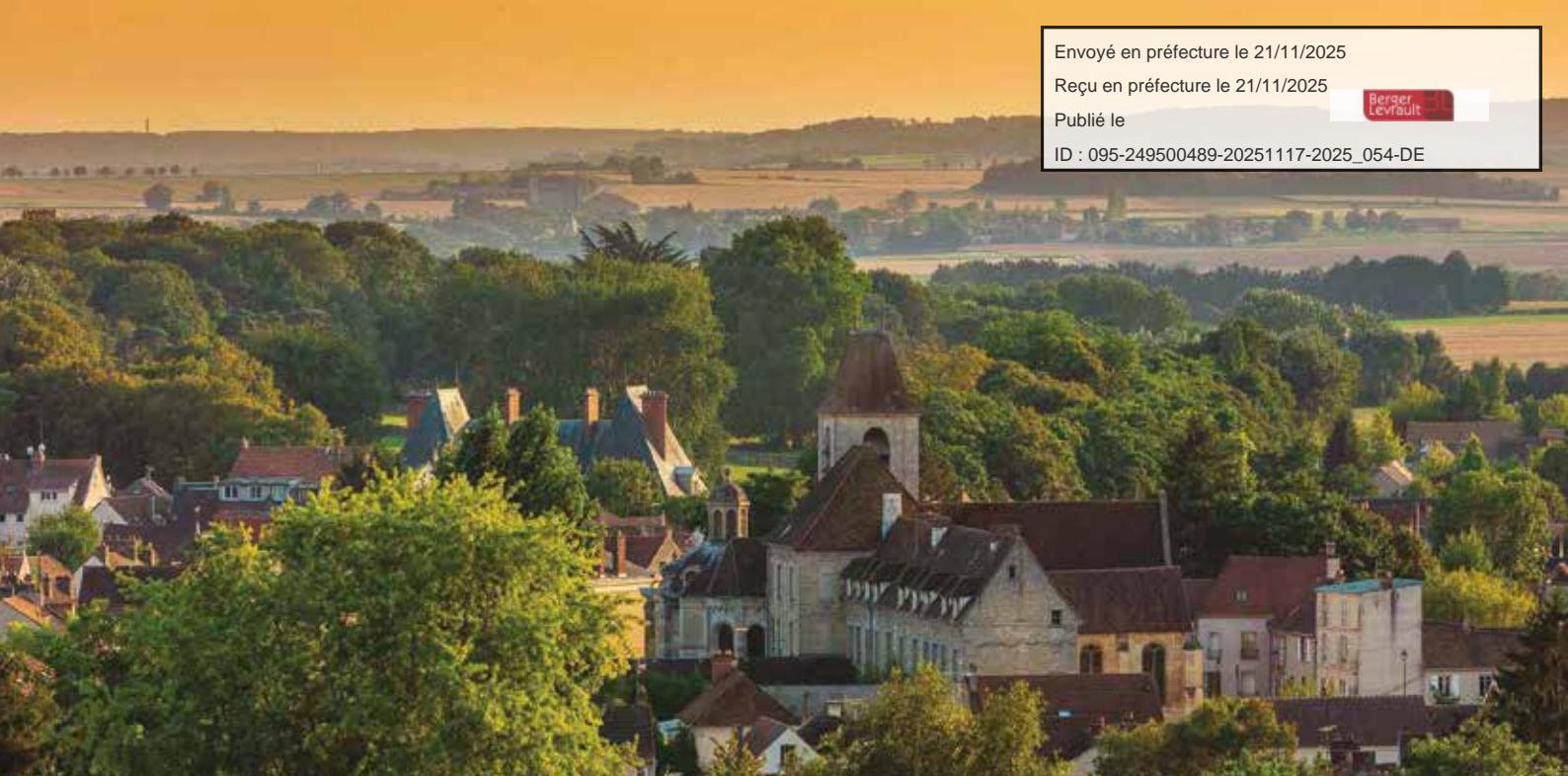
Adoption et transmission du projet par la Région au Ministère. Promulgation du décret de classement par le Premier ministre.



11 ateliers techniques

72 communes représentées

+400 élus participants + les techniciens des collectivités



Le projet de Charte « Horizon 2040 » en un coup d'œil

Chiffres clés

9 nouvelles communes

106 communes au total

770 km²
(contre 710 auparavant)

125 000 habitants
(contre 104 794 auparavant)

Après plusieurs années d'échanges et de co-construction, le tout nouveau projet de Charte du Parc naturel régional du Vexin est né ! Tout en intégrant les enjeux du territoire et les obligations réglementaires, il s'inscrit dans le cadre de la transition écologique et vise à répondre à différents objectifs nationaux (zéro artificialisation nette, zéro perte nette de la biodiversité et neutralité carbone d'ici 2050). En voici les principaux contours pour les 15 prochaines années, résumés en quelques lignes ...

L'ambition de la nouvelle Charte ?

Le Parc souhaite maintenir une ruralité vivante renouvelée, mais aussi assurer un développement local respectueux de l'humain et de l'environnement. Préserver, restaurer et valoriser la biodiversité, les ressources naturelles, les paysages et

les patrimoines du territoire restent le socle de sa raison d'être. Exemplarité, sobriété, solidarité, engagement, partage, sensibilisation et information sont quant à eux les maîtres mots de ses futures actions.

À Marines, expérimentation et mise en place d'un atlas du patrimoine bâti dans le cadre du label Pays d'art et d'histoire

4 grands défis à relever tous ensemble !

1 Renforcer le vivre et le faire ensemble :

le lien social est indispensable à l'épanouissement de chacun d'entre nous. Fédérer les acteurs du territoire autour de projets communs solidaires, sociaux et culturels sont ainsi au cœur du projet de Charte.

3 Promouvoir la sobriété, la résilience et la neutralité carbone :

face au changement climatique, réussir la transition écologique et énergétique du Vexin français est essentiel. Cela implique de repenser certains modèles de fonctionnement, sans renoncer à l'identité du territoire.

2 Préserver le vivant et les patrimoines :

l'Homme fait partie intégrante de l'écosystème du vivant. À ce titre, protéger les ressources naturelles et patrimoniales de notre territoire est primordial pour atteindre la meilleure qualité de vie possible.

4 Assurer le développement d'un territoire dynamique :

le Parc est situé aux portes de plusieurs grands bassins de vie, il faut donc renforcer son attractivité en favorisant une offre en commerces et services de proximité, tout en maintenant l'équilibre entre croissance économique et protection de l'environnement.



Le périmètre du Parc s'élargit

La révision d'une Charte est l'occasion de faire évoluer les frontières d'un Parc pour plus de cohérence territoriale : celle-ci est fondée sur les grandes continuités écologiques et paysagères, mais également sur la nécessité de préserver les milieux naturels résiduels nécessaires à la

continuité des trames écologiques dans les secteurs urbanisés. Une nouvelle silhouette du Parc, définie entre 2019 et 2022, est ainsi proposée au classement. Là encore, il s'agit d'un véritable travail de concertation entre l'État, la Région Île-de-France et le Syndicat Mixte du Parc.

3 secteurs d'extension

Au sud-ouest

Communes à la confluence de la Seine et de l'Epte, et la boucle de Moisson.

Leur identité rurale typique et leur biodiversité remarquable constituent de considérables atouts pour le Parc.



Au sud

Communes de l'axe Seine.

Porte d'entrée du Vexin français, ces communes présentent un bâti davantage urbain, qui découle du développement industriel et ferroviaire de la fin du XVIII^e siècle. Cette identité paysagère et patrimoniale cohérente complète pour partie les caractéristiques plus rurales du territoire du Parc.

Au nord-est

Communes de la vallée de l'Oise.

Leurs berges le long de l'Oise assurent une précieuse continuité écologique relictuelle (espace dans lequel certaines espèces peuvent encore se développer alors qu'elles ont régressé ou disparu ailleurs) avec notre voisin, le Parc naturel régional Oise-Pays-de-France.

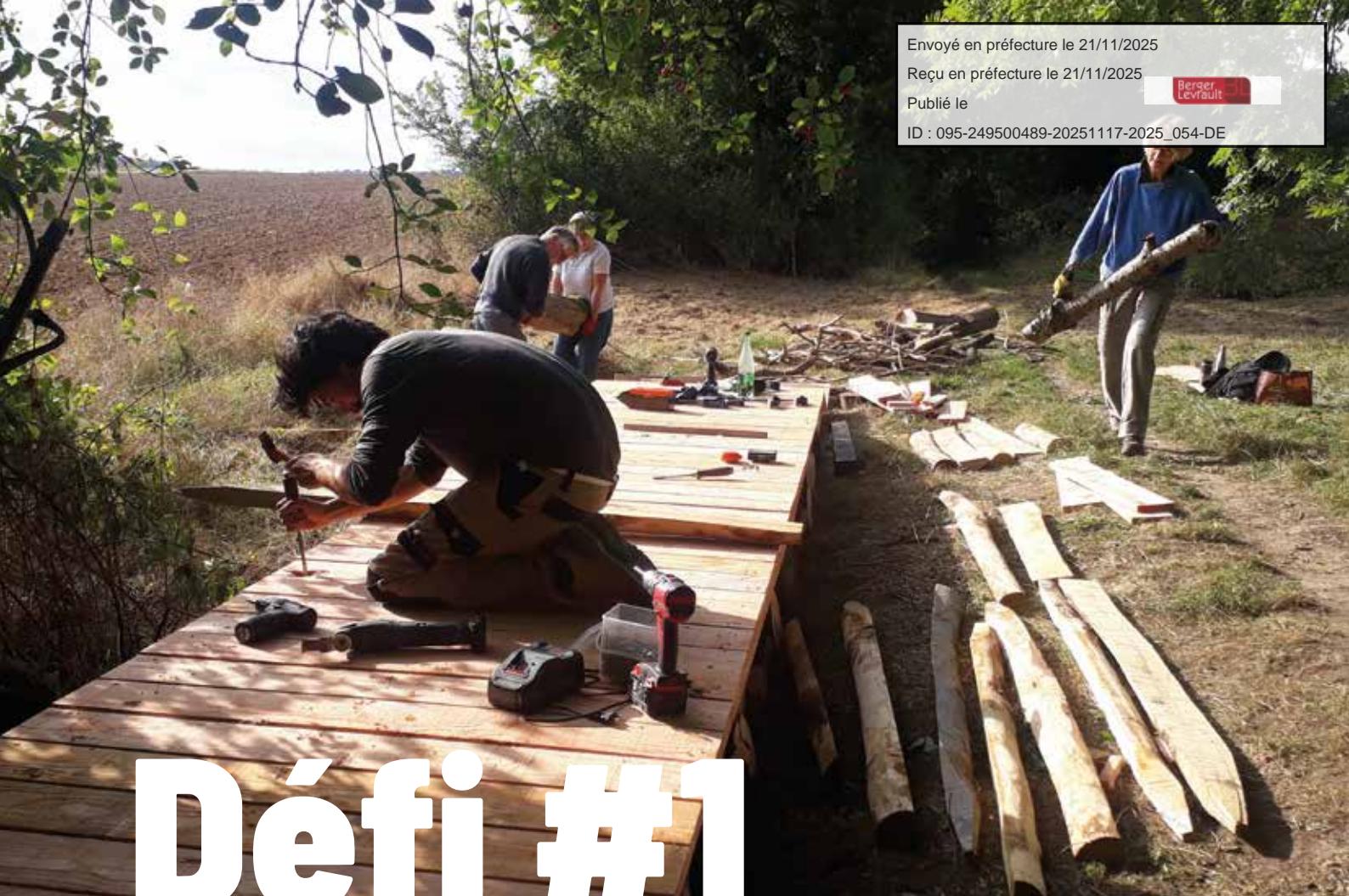
Artisan d'art
Collète du lierre
Chouette chevêche

Périmètre de révision

du Parc naturel régional du Vexin français







Défi#1

Renforcer le **vivre** et le **faire ensemble**

La rédaction du nouveau projet de territoire du Parc a eu lieu en même temps qu'un événement mondial sans précédent : la pandémie de Covid-19. Cette crise sanitaire majeure a plus que jamais souligné l'importance des liens sociaux et culturels.

Pour construire avec succès le Vexin français de demain, la Charte « Horizon 2040 » veut donc avant tout réaffirmer les valeurs de solidarité, d'échange et de convivialité. Comment ? En se rapprochant au plus près de vos besoins (faire pour vous) et en permettant à tous les acteurs du territoire de s'investir dans des projets collectifs partagés (faire avec vous).

De cela dépend l'épanouissement de chacun de nous dans le Vexin français !

Chantier participatif dans le cadre de la résidence de création La Traversée du Vexin 2037

Orientation #1 : encourager chacun à s'impliquer pour faire rayonner le territoire

Le Parc ne possède aucun pouvoir réglementaire. Pour que l'application de sa nouvelle Charte porte ses fruits, il est ainsi indispensable que chaque signataire (le Parc, l'État, la Région, les Départements, les intercommunalités et les communes) respecte ses engagements et porte pleinement ce projet. Il s'agit donc de :

- > **Mobiliser les signataires de la Charte** et les autres acteurs du territoire, mais aussi de développer les coopérations ;
- > **Vous inclure toujours plus** dans la vie quotidienne du Parc et encourager votre participation aux projets du territoire.

DES EXEMPLES CONCRETS ?

- > **Le renforcement du rôle du conseil scientifique** du Parc (composé d'experts et de chercheurs) favorisera le dialogue au sein du Syndicat Mixte et aidera la prise de décisions.
- > **La mise en place d'un système « d'ambassadeurs »** du Parc permettra à des citoyens volontaires d'accompagner le Parc dans ses missions et d'être consultés sur différents projets.

Orientation #2 : favoriser votre compréhension des enjeux du Parc

« Le vrai pouvoir, c'est la connaissance » : pour que chacun puisse agir et s'impliquer dans la mise en œuvre du nouveau projet de territoire, il est nécessaire de former et d'accompagner les acteurs locaux sur les sujets de développement durable et de protection du patrimoine. Cela passe par deux objectifs principaux :

- > **Diffuser et partager** avec tous les connaissances du Parc et de ses partenaires ;
- > **Sensibiliser et éduquer** tous les publics aux enjeux du territoire, en faisant évoluer nos méthodes et nos outils pédagogiques.

DES EXEMPLES CONCRETS ?

- > *La création d'un Observatoire du Territoire Partagé* consolidera le statut de relai d'information du Parc, qu'il s'agisse de connaissances produites par ses soins ou par ses partenaires (études, statistiques, cartographies...).
- > Les habitants du territoire seront également les bienvenus pour enrichir ces connaissances, grâce au développement des sciences participatives et à

la collecte d'informations destinées à certains programmes du Parc (comme les *Atlas du patrimoine*) ou d'autres structures.

- > La future exposition itinérante « Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine » permettra de faire découvrir au plus grand nombre le patrimoine du Vexin français et son histoire. De commune en commune, des actions participatives avec les habitants seront mises en place.

Orientation #3 : S'engager pour la qualité de vie à travers le lien social et la culture

Ne pas se contenter d'habiter le Vexin, mais y vivre pleinement avec les autres habitants : telle est l'une des clés du bien-être ! Pour l'atteindre, les questions du cadre de vie, du lien social et de la culture sont au centre de la nouvelle Charte, à travers plusieurs points pris :

- > **Affirmer le Vexin français** comme un lieu d'épanouissement à la fois rural, accueillant, dynamique et solidaire, notamment en assurant un maillage territorial en termes de services aux personnes vulnérables, prioritairement pour la santé et les démarches du quotidien.
- > **Soutenir une offre culturelle diversifiée** et accessible à tous, contribuant à la découverte et à la valorisation du territoire ;
- > **Développer des projets artistiques et culturels** fondés sur la participation des citoyens, pour tisser davantage de lien social ;
- > **S'appuyer sur le label Pays d'art et d'histoire** pour favoriser le développement culturel et l'appropriation des patrimoines du Parc par chaque habitant.

DES EXEMPLES CONCRETS ?

- > À travers tout le territoire, le Parc continuera de favoriser l'émergence de tiers-lieux hybrides, réunissant plusieurs fonctionnalités (espace d'innovation sociale, lieu d'initiatives culturelles ou de sensibilisation à l'environnement, coworking, promotion des produits locaux, café, restauration...). Leur but : rassembler des publics partageant des intérêts communs.
- > Le Parc encouragera la présence artistique en développant notamment des résidences ou des projets de création autour du territoire et de ses divers patrimoines, naturels comme culturels (à l'image de la résidence de création « La Traversée 2037 » menée en 2021 dans le cadre du Pays d'art et d'histoire).



Événements culturels et spectacles

Chiffres clés

47 Sentiers du Patrimoine®

30 Rendez-Vous PAH par an depuis 2015, au total déjà 79 communes concernées

9 Atlas du Patrimoine junior, soit 18 classes participantes depuis 2017



Défi #2

Préserver le vivant et les patrimoines

En tant qu'êtres humains, nous faisons partie intégrante de l'écosystème du vivant. L'ensemble du territoire du Parc représente donc notre bien commun. À ce titre, ménager et protéger ses ressources naturelles (l'eau, le sol, le sous-sol, les forêts, la biodiversité) et patrimoniales (les paysages et patrimoines bâtis) s'avère tout simplement essentiel. Le nouveau projet de Charte s'inscrit d'ailleurs dans deux objectifs nationaux majeurs :

- > **Zéro artificialisation nette**, dans un contexte local de fortes pressions urbaines (logements, industries, zones d'activités), notamment dans les vallées de l'Oise et de la Seine et à proximité des agglomérations de Cergy-Pontoise et Mantes-la-Jolie ;
- > **Zéro perte nette de la biodiversité**, face à son érosion massive. Telle est la voie à emprunter pour préserver notre qualité de vie dans le futur... ... mais également celle des générations à venir !

Pâturage sur la Réserve naturelle nationale des coteaux de Seine



*Sympétrum rouge sang
Rouge gorge
Lézard à deux raies
Hérianthème blanchâtre
Orchis militaire
Astragale de Montpellier*

Orientation #4 : améliorer la qualité des paysages et patrimoines bâtis

Les paysages (silhouette des villages, structuration des espaces naturels et agricoles, points de vue proches et lointains à l'échelle du territoire...) et les patrimoines bâtis (châteaux, églises, croix pattées...) du Vexin français ont peu changé depuis le Moyen-Âge : ils sont devenus les emblèmes du Parc, dont la qualité est reconnue par de nombreuses protections.

C'est pourquoi il apparaît urgent d'agir face à leur banalisation et à la standardisation des nouvelles constructions, tout en poursuivant la transition écologique et énergétique du territoire. La Charte prévoit ainsi de :

- > **Suivre attentivement** l'évolution des paysages et impliquer chaque acteur dans leur préservation ;
- > **Lutter contre la banalisation des paysages**, qui favorise l'artificialisation et la perte de naturalité ;
- > **Utiliser la transition écologique et énergétique** pour renforcer l'identité paysagère du Parc.

DES EXEMPLES CONCRETS ?

- > Le Parc poursuivra sa démarche d'Observatoire Photographique du Paysage.
- > Les Objectifs de Qualité Paysagère seront déclinés en conseils pratiques pour les élus, les habitants et les autres acteurs du Parc, à travers des fiches semblables à celles élaborées sur les questions d'aménagement.

Orientation #5 : maintenir et restaurer la biodiversité

En raison de son histoire géologique, le Vexin français a la chance d'abriter des milieux naturels très diversifiés, de nombreuses espèces et un site d'intérêt national (les coteaux et boucles de Seine). Par conséquent, lutter contre l'érosion massive de cette biodiversité est un des piliers de la nouvelle Charte. Mais surtout, il est primordial d'intégrer cet enjeu dans tous les projets et activités du territoire, afin de renforcer sa résilience face au changement climatique et aux crises sanitaires.

Envoyé en préfecture le 21/11/2025

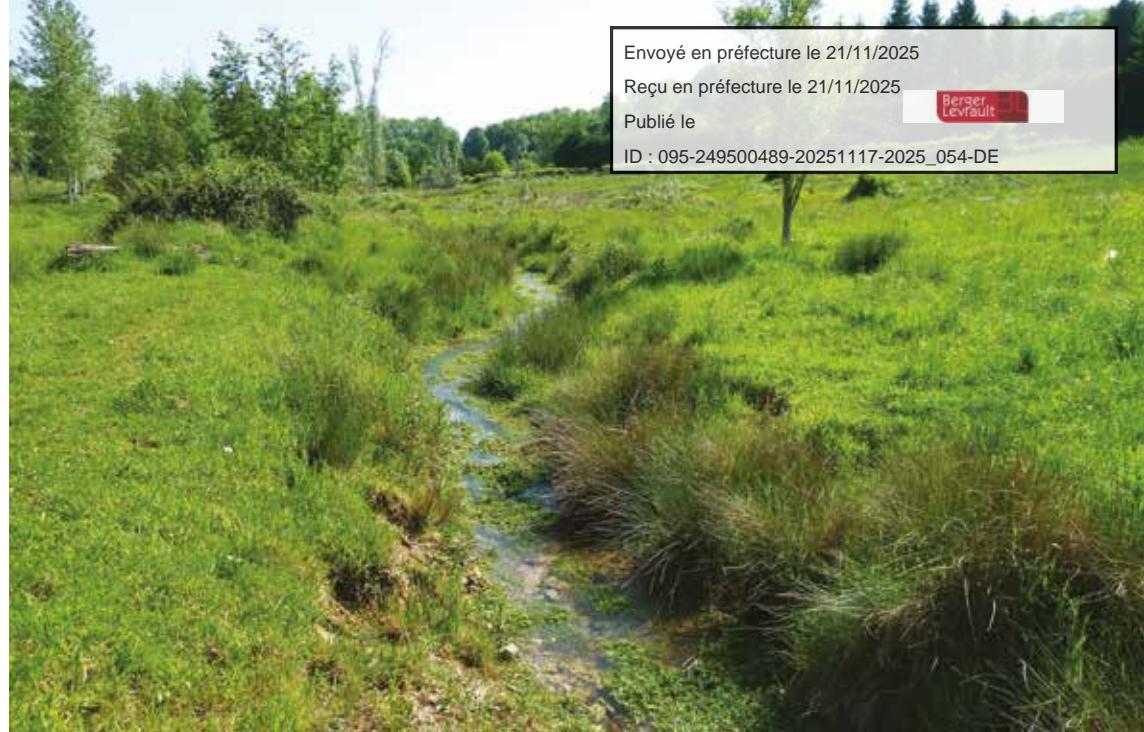
Reçu en préfecture le 21/11/2025

Publié le

ID : 095-249500489-20251117-2025_054-DE

Berger Levraud

Les rus du Roy
à Vienne-en-Arthies



Quelques objectifs chiffrés d'ici 2040

20% d'espaces naturels protégés sur le territoire (contre 12 % en 2024)

5% d'espaces naturels en Zones de Protection Forte (contre 2,4 % en 2024)

Colonne de Grands Murins



Dans cet objectif, il s'agit de :

- > **Faire progresser** en continu la connaissance des habitats naturels et des espèces vivantes dans le Parc;
- > **Gérer attentivement** les réservoirs de biodiversité (espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche);
- > **Rétablissement et maintenir** le bon état des trames écologiques (réseaux constitués d'espaces « naturels » ou « semi-naturels » permettant à la faune et à la flore d'accomplir une partie ou la totalité de leur cycle de vie);
- > **Préserver** les espèces animales et végétales;
- > **Protéger** le patrimoine géologique.

DES EXEMPLES CONCRETS ?

- > Le Parc renforcera le réseau d'aires protégées sur son territoire, en lien avec la déclinaison au niveau régional de la Stratégie Nationale des Aires Protégées (via notamment des arrêtés de protection de biotope et d'habitats naturels, l'extension et la création des sites Natura 2000...).
- > Le Parc continuera de s'engager pour la préservation et le développement de ses trames écologiques, telles la trame noire (espaces présentant une certaine obscurité, plébiscitée par les espèces nocturnes comme les Chiroptères), la trame humide ou la trame calcaire.

Orientation #6 : concilier utilisation des ressources naturelles et protection du cadre de vie

Les ressources exploitables de notre territoire (sol, sous-sol, eau, forêts) ne sont pas infinies : il est important de veiller à leur pérennité en encourageant une utilisation mesurée. Par ailleurs, certaines activités peuvent générer différentes pollutions (air, eau, bruit...) et accentuer les facteurs de risques : le Parc souhaite préserver le Vexin français de ce type d'activités, néfastes pour la population et l'environnement. La Charte cherche donc à :

- > **Améliorer la qualité des sols**;
- > **Préserver la qualité et la quantité d'eau**;
- > **Favoriser une sylviculture durable**;
- > **Raisonner l'exploitation des ressources minérales, dans une logique de développement durable et de résilience écologique**;
- > **Rester alerte face aux risques et nuisances susceptibles d'impacter l'environnement**.

DES EXEMPLES CONCRETS ?

- > La mise en place d'un Observatoire de l'Eau favorisera la connaissance des cours d'eau et des nappes souterraines, mais également la bonne gestion de cette ressource et le partage d'informations avec les habitants du territoire.
- > Le Parc soutiendra les pratiques et les projets permettant de lutter contre l'augmentation de CO2, tels que les filières d'éco-matériaux et de réemploi.



Défi #3

Promouvoir la **sobriété**, la **résilience** et la **neutralité carbone**

Alors que l'urgence climatique et environnementale se rappelle quotidiennement à nous, il est indispensable de réussir la transition écologique et énergétique du Vexin français.

Économie, agriculture, aménagement, logement, mobilités, habitudes de consommation, gestes du quotidien... partout, nos modèles de fonctionnement peuvent être repensés avec davantage de sobriété (en énergie, en ressources, en foncier ou encore dans les déplacements), sans pour autant renoncer aux valeurs et à l'identité du Parc. C'est donc en adaptant notre territoire au changement climatique et en l'inscrivant dans la trajectoire de neutralité carbone à l'horizon 2050 que la nouvelle Charte entend relever ce troisième défi !

Réhabilitation d'une ferme en logements à Genainville



Orientation #7 : faire de l'agriculture un levier pour la transition écologique et climatique

Héritage de plusieurs millénaires, l'agriculture a façonné le quotidien du Vexin français et reste un de ses enjeux centraux. Il lui faut aujourd'hui résoudre divers problèmes : étalement urbain, respect de l'environnement, départ à la retraite de nombreux exploitants... Le Parc est à ses côtés pour l'accompagner dans cette démarche et l'aider à :

- **Développer un « pacte agricole »** commun à l'échelle du Vexin français, reposant sur la valorisation de l'agriculture, la connaissance et le partage d'expérience ;
- **Construire un projet agroécologique** sur le territoire, et guider les agriculteurs volontaires dans cette transition.

UN EXEMPLE CONCRET ?

Le Parc favorisera le dialogue avec les agriculteurs du Vexin, afin de trouver ensemble des solutions pour se diriger vers des pratiques agroécologiques à bas niveau d'impact local et aux débouchés locaux, comme la culture de la luzerne.

Orientation #8 : limiter l'artificialisation des sols et la consommation d'espace

L'artificialisation des sols et la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers portent gravement atteinte à l'environnement. Le Parc souhaite donc promouvoir un modèle d'aménagement plus sobre, résilient et attractif, répondant aux ambitions nationales et régionales. La Charte vise ainsi à :

- **Atteindre l'objectif de zéro artificialisation** nette à l'horizon 2050, inscrit dans la Loi dite « Climat Résilience » d'août 2021 ;
- **Soutenir un aménagement durable** dans les villes et villages du Vexin, via notamment l'urbanisme circulaire (inspiré des principes de l'économie circulaire), l'écoconstruction, la place de la nature dans les espaces bâties et l'efficience énergétique ;
- **Favoriser la mixité sociale**, fonctionnelle et inter-générationnelle dans l'habitat.

UN EXEMPLE CONCRET ?

Le Parc s'efforcera de mettre en lumière l'architecture « paysanne », à la fois économie en espace, en ressources naturelles, en matériaux ou énergie, mais aussi gage de transmission des fondamentaux de l'identité architecturale du Vexin français.



Envoyé en préfecture le 21/11/2025

Reçu en préfecture le 21/11/2025

Publié le

ID : 095-249500489-20251117-2025_054-DE

Berger
Levrault

Orientation #9 : développer l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables

Si l'énergie est le moteur de notre société, nous nous devons de l'aborder avec plus de sobriété et de proximité. Dans une logique de réduction de notre besoin d'énergies carbonées et d'augmentation de notre autonomie (l'ensemble du Parc dépend à 92 % de l'énergie d'autres territoires), il convient de :

- > **Diminuer les besoins énergétiques** du bâti et des équipements en encourageant l'éco-rénovation par des actions d'information, de sensibilisation et d'accompagnement;
- > **Développer les ressources énergétiques durables** et décarbonnées et des mesures de neutralité carbone adaptées au territoire.

UN EXEMPLE CONCRET ?

Le Parc poursuivra l'accompagnement des particuliers, professionnels et collectivités dans leurs projets de rénovation énergétique. Ce service intègre les conseils gratuits et indépendants apportés aujourd'hui par le service public de rénovation énergétique « France Rénov' ».

*Île-de-France Mobilités

Orientation #10 : favoriser les mobilités durables et l'accessibilité du territoire

Comme dans la plupart des territoires ruraux péri-urbains, les habitants du Vexin sont fortement dépendants de l'usage de la voiture individuelle. Pourtant, les véhicules génèrent bruit, pollution, ou encore sentiment d'insécurité pour les piétons et cyclistes. Parmi les solutions qui peuvent être apportées à cette problématique, le Parc souhaite :

- > **Co-construire une stratégie des mobilités** du territoire avec les autorités compétentes (IDFM*, EPCI ...) et réduire les besoins de déplacements contraints par l'éloignement des services, emplois, équipements publics et habitations;
- > **Adapter les infrastructures de transport** du territoire (pour concéder davantage de place aux piétons, vélos et autres modes durables), tout en limitant l'impact environnemental des infrastructures existantes;
- > **Renforcer l'accessibilité du territoire** (pour les habitants, employés et touristes) et accroître les mobilités durables.

UN EXEMPLE CONCRET ?

Le Parc contribuera au développement de la complémentarité des modes de transport : « hubs » ou « centrales » de mobilité (lieux avec plusieurs véhicules ou types de déplacement proposés), rabattement des vélos vers les gares, ou encore stationnement abrité sécurisé proche des équipements, commerces et stations de transport en commun (gares, gares routières, aires de covoiturage).



Défi #4

Assurer le **développement** d'un territoire **dynamique**

« Développer en protégeant et protéger en développant, sans que l'un se fasse au détriment de l'autre ». La devise de Gérard Claudel, Président fondateur du Parc, reste plus que jamais d'actualité. Comme d'autres territoires ruraux, le Vexin français doit notamment faire face au vieillissement de la population, à l'arrivée de nouveaux loisirs, modes de vie et de consommation, mais aussi à la persistance d'inégalités et de précarités. Repenser ses modèles de développement vers plus de solidarité et de sobriété est donc essentiel. Par ailleurs, le Parc dépend de l'activité de la capitale et de plusieurs centres urbains proches. Il lui faut ainsi trouver des solutions collectives pour accueillir des activités économiques et touristiques génératrices d'emplois, qui soient à la fois respectueuses de l'environnement et qui favorisent l'accès des habitants et des visiteurs à des commerces et des services de proximité. Le tout pour une économie porteuse de sens et créatrice de richesses !

Commerces à Vétheuil et Magny-en-Vexin



Envoyé en préfecture le 21/11/2025

Reçu en préfecture le 21/11/2025

Publié le

ID : 095-249500489-20251117-2025_054-DE

Berger
Levraud



Parc d'activités économiques intercommunal à Ennery

Orientation #11 : développer une économie durable et innovante

Pérenniser l'ancrage territorial des habitants du territoire passe par une offre suffisante en emplois de proximité, tout comme par des commerces et services locaux de qualité. Pour renforcer l'attractivité économique du Vexin français et répondre aux attentes environnementales et sociétales, le Parc s'engage donc à :

- > **Faire émerger une économie sociale et solidaire** (via des coopératives, mutuelles, associations ou fondations), au service de tous;
- > **Développer une économie responsable**, circulaire et à faible impact environnemental;
- > **Accompagner les collectivités et porteurs de projets** pour accroître les possibilités de développement ou installations d'activités sur le territoire.

DES EXEMPLES CONCRETS ?

- > Le Parc soutiendra la mise en place d'une filière de transformation de co-produits agricoles (comme la paille qui peut être employée dans le bâtiment).
- > Il incitera les entreprises à étudier la provenance de leurs ressources, calculer leur empreinte carbone et adapter leurs schémas d'approvisionnement.

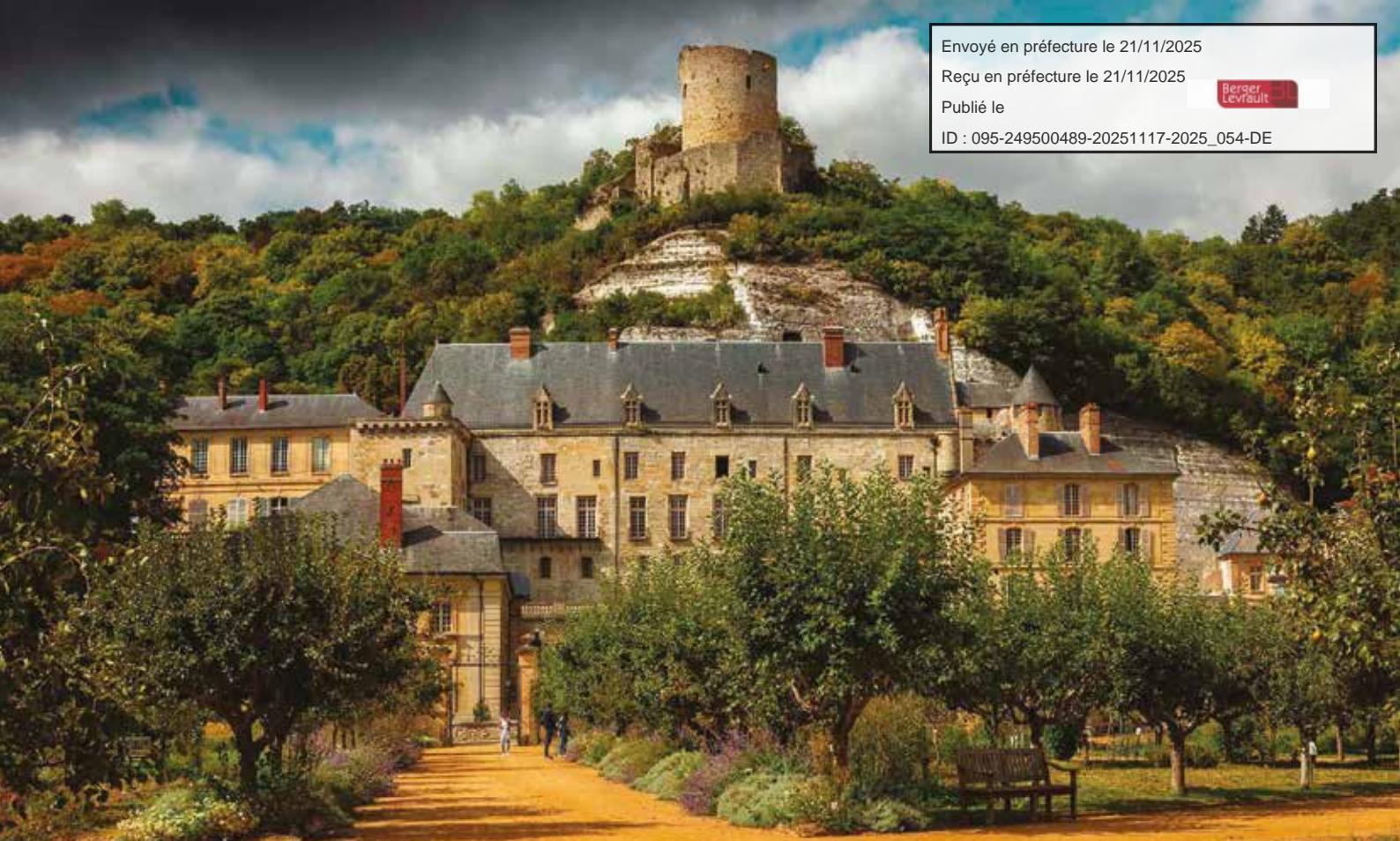
Orientation #12 : renforcer l'économie de proximité

Les récentes crises ont montré l'importance d'avoir près de chez soi les services nécessaires pour satisfaire nos besoins essentiels : nous nourrir, nous soigner, rencontrer d'autres personnes dans des lieux de sociabilité... En relocalisant dans le Vexin français des productions, commerces et services, le Parc cherche à promouvoir un modèle de ruralité vivante innovant. Il s'agit alors de :

- > **Dynamiser le commerce**, l'artisanat et les services de proximité;
- > **Accompagner l'évolution** de filières agricoles et alimentaires diversifiées au sein du Parc (notamment l'installation de nouveaux exploitants, moteurs de la transition agroécologique).

UN EXEMPLE CONCRET ?

Le Parc continuera de favoriser les productions locales et les circuits courts alimentaires avec une réelle transparence du champ à l'assiette, comme cela est développé dans le Projet Alimentaire Territorial mené conjointement avec la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.



Château de la Roche-Guyon

Chiffres clés
+ 1 000 km
 de sentiers balisés
 dont : 150 km
 d'itinéraires
 de Grande
 Randonnée (GR®)

30 km
 d'itinéraires
 de Grande
 Randonnée de
 Pays (GRP®)

860 km
 d'itinéraires de
 Promenade et
 de Randonnée
 (PR®)

Orientation #13 : faire du Parc une destination de tourisme responsable

Le Parc souhaite mettre en avant une nouvelle manière de découvrir le Vexin français. Tourisme « durable », « écotourisme » ou encore « slow tourism »... Qu'importe le nom, l'objectif est le même : la recherche d'une offre de loisirs et d'un tourisme harmonieux. La Charte prévoit ainsi de :

- **Proposer une offre de tourisme et de loisirs de qualité**, s'appuyant sur la valorisation des patrimoines naturels et culturels du territoire ;
- **Encourager les activités de pleine nature respectueuses** de l'environnement et de la biodiversité (randonnée pédestre ou équestre, vélo, sports aquatiques...);
- **Renforcer l'attractivité** de la destination Vexin français à l'échelle de l'Île-de-France, via différents supports et canaux de communication.

UN EXEMPLE CONCRET ?

Le Parc accompagne les communes pour la ré-ouverture de chemins et la mise en place d'équipements et services liés aux différentes pratiques de randonnée. Il est impliqué dans la création d'itinéraires cyclables en lien avec les collectivités locales. Il agit également pour la création de nouveaux itinéraires de randonnée et parcours thématiques. Il développe des outils de promotion du territoire avec l'appui des Communautés de communes, à l'image du site Destination Vexin français.



Envie d'aller plus loin ?



Vous souhaitez en savoir plus, **flashez ce QR code !** pour accéder au projet de Charte dans son intégralité

- > Projet de Charte «Horizon 2040» - juillet 2025
- > Plan du Parc (Annexe 7)
- > Fascicule des Objectifs de Qualité Paysagère (Annexe 9)
- > Listes des espèces, habitats et végétations à enjeux (Annexe 12)
- > Liste des réservoirs de biodiversité «reconnus» (Annexe 13)
- > Concertation du projet de Charte «Horizon 2040» (Annexe 23)



© Crédits photos : Pascal Arlot ; Compagnie Acta / Dominique Vérité ; Cyril Badet ; David Darrault ; Nicolas Galand ; Emilie Gayet, Corène Caubel ; Daniel Gillet et Eva Unruh ; LP/Marie Persidat ; Antoine Talon ; Yves Michel ; Martine Moulin ; PNRVF ; Arnaud Späni - Cartographie : ADC Communication ; Institut Paris Region



Accueil au musée du Vexin français : informations touristiques, boutique, expositions...

Pour suivre l'actualité de votre Parc, c'est par ici !

Site : pnr-vexin-francais.fr

Facebook : [@Parc_naturel_régional_du_Vexin_français](https://www.facebook.com/Parc_naturel_régional_du_Vexin_français)

Parc naturel régional du Vexin français

Maison du Parc

95450 Théméricourt - 01 34 48 66 10

contact@parcduvexin.fr

